



ÉDITIONS DE LA MAISON DES SCIENCES  
DE L'HOMME, 2015  
INTERVENTIONS

Jean Baubérot

**Les Sept laïcités françaises,  
Le modèle français de laïcité  
n'existe pas**

ISBN 978-2-7351-1985-1

175 pages  
12 €

**LIVRES  
DE RÉFÉRENCE**

## LES SEPT LAÏCITÉS FRANÇAISES

Professeur émérite de la chaire « Histoire et sociologie de la laïcité »

à l'École pratique des Hautes Études, Jean Baubérot est le fondateur du Groupe Sociétés Religions Laïcités. Son dernier ouvrage explore les raisons du malaise actuel de la laïcité, malaise qui, selon lui, est la conséquence d'un déficit de définition. Des contre-vérités sont énoncées au nom de la laïcité car certains de ses aspects constituent des impensés. Même au sein des laïques les plus convaincus, des divergences apparaissent.

L'analyse de Jean Baubérot met au jour les « différentes représentations de la laïcité en fonction des acteurs sociaux ». La première partie de l'ouvrage est consacrée aux laïcités historiques et montre que les représentations les plus fortes de la laïcité aujourd'hui sont celles qui étaient minoritaires en 1905.

La deuxième partie présente les autres représentations de la laïcité, celles que l'auteur nomme les nouvelles laïcités : les laïcités ouverte, identitaire et concordataire. Face à ces sept formes de laïcité, il est difficile de parler de modèle français de la laïcité. C'est pourquoi l'auteur préfère parler de « laïcité dominante ».

### Les laïcités historiques minoritaires en 1905 dominantes aujourd'hui

Première laïcité historique, la laïcité antireligieuse ou laïcité religion civile a été incarnée par le député socialiste Maurice Allard pendant le débat sur la loi de séparation en 1905. À l'époque, cette position fut largement repoussée par les députés. Ce courant de pensée, qui associe laïcité et anti religion, a accru son emprise depuis 1980 avec le retour du religieux dans l'espace public. À noter qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, cette laïcité

attaquait surtout le catholicisme, l'islam paraissant plus compatible avec la laïcité. Ce courant qui s'appuie sur « une structure médiatico-émotionnelle et sur des certitudes au premier degré » est largement relayé dans les médias.

Autre laïcité historique, la laïcité gallicane vise à accentuer la tutelle de l'État sur les religions. Le gallicanisme est directement issu de la politique religieuse des rois de France : intervention de l'État dans les affaires religieuses ; protection de la religion d'État (le catholicisme à l'époque) ; autonomie du catholicisme français par rapport à Rome. Dans cette lignée, Napoléon instaure le Concordat qui élargit le champ à quatre cultes reconnus : catholicisme, protestantisme luthérien et réformé et judaïsme. Incarnée par Émile Combes, cette laïcité est largement battue dans les débats de 1905. Pour Jean Baubérot, on peut dire que le Haut Conseil à l'Intégration (HCI), créé en 1989, s'inscrit dans la tradition gallicane de la laïcité.

De la laïcité gallicane, on glisse à la laïcité identitaire par une série de surenchères à partir de l'interdiction du port du voile. Arrivé au pouvoir, François Hollande retire en 2013 le dossier au HCI pour le confier à un Observatoire de la laïcité. Mais, le peu de réflexion de la gauche sur la laïcité n'a pas permis, selon l'auteur, d'inscrire la loi sur le mariage pour tous dans le processus de longue durée de laïcisation des mœurs.

### Les deux laïcités historiques séparatistes, victorieuses en 1905 mais dominées aujourd'hui

En 1905, loin du combat antireligieux ou de l'option gallicane, la séparation est la troisième voie possible qui s'incarne dans deux types de laïcités séparatistes représentés par Ferdinand Buisson et Aristide Briand. Il s'agit de laïcités qui accordent une place privilégiée à la séparation des Églises et de l'État et qui refusent la vision antireligieuse ou gallicane. Toutefois elles divergent sur leur

définition de la séparation.

Ces deux laïcités séparatistes existent aujourd'hui : l'une, laïcité séparatiste stricte et dominante individualiste, est incarnée par La Libre pensée ; l'autre, laïcité séparatiste à tendance plus inclusive et attentive à la dimension collective, est incarnée par la Ligue de l'enseignement.

La Libre pensée, dont les positions sont peu relayées dans les médias, combat autant la laïcité gallicane que la laïcité identitaire. Elle engage de nombreuses actions en justice pour dénoncer tout empiètement à la séparation. Pour elle, la laïcité ne doit pas être le prétexte à limiter les libertés publiques.

Créée en 1866, la Ligue de l'enseignement s'est singularisée dès 1982 en proposant d'introduire un enseignement laïque du fait religieux.

En 1986, son congrès décide d'entreprendre un dialogue avec toutes les religions. Après l'affaire des foulards de Creil, la Ligue s'oppose au Grand Orient de France (GODF). Aux assises de la laïcité organisées par le GODF en 1990, la Ligue répond par des Assises de la « laïcité plurielle ». Mais combattue dans son propre camp, la formule est rapidement abandonnée sous la pression de ses militants qui ne se retrouvaient pas dans cette laïcité « plus souple sur les conditions concrètes » de sa réalisation.

### Les nouvelles laïcités

Une de ces nouvelles laïcités est la laïcité ouverte<sup>1</sup>. L'expression aurait deux origines. L'une serait due à Paul Ricoeur qui y voit une solution pour mettre fin au dualisme scolaire et au statut particulier de l'Alsace-Moselle. L'autre viendrait de son emploi par André Philip, le créateur des Maisons des Jeunes et de la Culture (« la MJC est laïque ouverte à tous »). L'expression est reprise par Alain Savary, au moment de sa tentative d'en finir avec le dualisme scolaire.

Pour Jean Baubérot, les partisans de la laïcité ouverte se réclament

d'une religion et c'est au nom de leur religion qu'ils contestent certaines lois républicaines. Le judaïsme reprend l'expression de laïcité ouverte à propos de l'orthopraxie (sur la question des examens le samedi par exemple). Les protestants demandent la révision de la loi de 1905 en ce qui concerne les associations culturelles qui ne devraient pas avoir « exclusivement » mais « principalement » pour objet l'exercice d'un culte. Signalons l'avancée de l'islam par le Conseil Français du Culte Musulman qui publie en 2014 une convention citoyenne des musulmans de France reposant sur l'idée que « l'islam est compatible avec les lois de la République ».

Le noyau dur de la laïcité ouverte s'est manifesté lors de la loi pour le mariage pour tous, certains ayant affirmé que, même votée, la loi serait pour eux illégitime. « La laïcité ouverte comporte l'idée, implicite ou explicite, qu'un État laïque a tout intérêt à reconnaître une certaine « utilité sociale » de la religion ».

Autre laïcité nouvelle : la laïcité identitaire. Sous les gouvernements de Chirac et Sarkozy s'est affirmée progressivement l'idée d'une nouvelle laïcité identitaire qui va de pair avec une identité religieuse de la France entraînant parallèlement l'idée d'une laïcité anti-immigrés. Nicolas Sarkozy réaffirme les racines essentiellement chrétiennes de la France lors de son discours de Latran au cours duquel il revendique la supériorité de la morale chrétienne sur la morale laïque.

Ce discours s'inscrit dans la tradition gallicane de la laïcité. Les partisans de la laïcité ouverte s'en réjouissent. La laïcité ouverte de Nicolas Sarkozy est une laïcité identitaire qui délivre le message implicite : « Comme nous vivions bien, en France (métropolitaine) avant que l'islam devienne la deuxième religion de notre pays ! ». À force de centrer la laïcité sur l'identité de la France, on a permis à la droite extrême de s'approprier la

laïcité. Ce faisant, on assiste à la fin de la laïcité comme marqueur de gauche.

Comment caractériser le noyau dur de la laïcité identitaire ? La laïcité identitaire transforme la laïcité en un outil de protection de la civilisation issue du christianisme contre l'islam ; elle favorise l'inégalité entre citoyens selon leur religion et désigne le catholicisme comme un élément important de l'identité nationale. Elle limite la liberté de conscience et la séparation.

Dernière laïcité nouvelle : la laïcité « concordataire ». Cette laïcité concerne un nombre limité de territoires<sup>2</sup>, mais ses partisans aimeraient bien qu'elle trouve plus d'écho dans la société. En métropole, ce régime concerne l'Alsace-Moselle, la loi de 1905 ayant été votée quand ce territoire était sous domination allemande. Régulièrement contesté, son statu quo est régulièrement maintenu<sup>3</sup>. Le régime concordataire contredit donc la France une et indivisible puisqu'il témoigne d'un droit local : en Alsace-Moselle les droits civil, commercial, économique, public, social sont concernés. La grande majorité de l'opinion publique ignore l'étendue de ce droit spécifique.

### Quelques raisons du glissement de la laïcité dominante de gauche à droite

Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle et l'émergence de la laïcité identitaire, celle-ci a de plus en plus d'importance. Elle a gagné les faveurs de partisans d'autres formes de laïcités. Il en résulte un glissement de la laïcité de gauche à une laïcité de droite et à une captation de la laïcité par l'extrême droite. La gauche accusée par la droite et l'extrême-droite de ne pas être assez laïque peine à répliquer. En conséquence, la laïcité glisse toujours plus vers davantage de devoirs en n'offrant pas plus de garanties des droits.

La théorie des seuils (cœur de la thèse de Jean Baubérot) permet

d'expliquer la droitisation de la laïcité. Pour simplifier, on peut dire que le premier seuil est marqué par une croyance en un progrès illimité. En effet, jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, la croyance en la foi s'est reportée sur la croyance au progrès : progrès scientifique et technique, progrès social et moral, en lien avec le processus de sécularisation à l'œuvre à l'école et dans la médecine.

Mais au xx<sup>e</sup> siècle, avec la succession de grands drames mondiaux (Grande guerre, Auschwitz, Hiroshima, Tchernobyl et Fukushima), on assiste à un net repli de la laïcité marqué par le déclin de la croyance en un progrès illimité. Ce deuxième seuil voit la montée en puissance de la laïcité identitaire qui en appelle à Clovis et aux racines chrétiennes de la France, et de la laïcité religion civile qui invoque de manière incantatoire les Lumières.

Le troisième seuil de laïcisation se caractérise par la méfiance quasi systématique des institutions : méfiance de la médecine (montée des médecines douces ; mise en doute de la vaccination ; questions de la fin de vie...) ; méfiance de l'école (contestation de l'autorité des enseignants, des méthodes, des contenus...). Cette méfiance est fortement médiatisée même si les médias eux-mêmes sont victimes d'une désinstitutionalisation par la montée en puissance des blogs et des réseaux sociaux. De plus les frontières entre religieux et non religieux s'estompent.

Bref la France d'aujourd'hui n'est plus celle des années 1960 qui se définissait alors par ses quatre « P » : paix, prospérité, plein emploi et progrès. D'où l'urgence de rechercher un nécessaire renouveau de la laïcité. Le livre de Jean Baubérot, par la clarification qu'il apporte, pourra constituer une base solide à la réflexion que le pays doit engager.

**Christa Delahaye**

**1. Pour Henri Peña-Ruiz, parler de laïcité ouverte constitue une « insulte à la laïcité en donnant à penser qu'elle pourrait être fermée ».**

**2. Actuellement la loi de 1905 s'applique en Guadeloupe, Martinique, à La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin. Elle ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, Mayotte et Guyane. Dans plusieurs de ces territoires, le droit coutumier toujours en vigueur disparaît très progressivement (Exemple : la polygamie).**

**3. En 2013, le Conseil constitutionnel confirme le statu quo.**



Jean Baubérot

Capture d'écran du site :

<http://reseauinternational.net/les-sept-laicites-francaises-3-questions-a-jean-bauberot/>





ERÈS, 2015  
ENFANCE ET PARENTALITÉ

Sous la direction de Sylvie Rayna,  
Chloé Séguret et Céline Touchard

**Lire en chantant des albums de comptines**

ISBN 978-2-7492-4854-7

190 pages  
23 €

## LIRE EN CHANTANT DES ALBUMS DE COMPTINES

La pratique n'est pas nouvelle au sein de Lire à Paris<sup>1</sup>. En effet, dès les débuts de l'association, ses lectrices ont intégré dans le temps de lecture des moments où elles chantent avec le support d'un album. Une démarche similaire à celle de « Contact – le plaisir des livres » programme initié par les bibliothèques de Montréal en 1999. Dans les deux cas, il s'agit de sensibiliser enfants et parents aux albums et à la lecture, dans le but de favoriser cette pratique à la maison, via la bibliothèque municipale.

Les deux expériences convergent tant dans leur cheminement que dans leurs observations : la comptine chantée apaise les enfants ; elle constitue une bonne accroche pour la lecture d'un album, elle désacralise le livre, elle rassemble lecteurs, enfants et familles. En faisant écho aux souvenirs des parents, en utilisant le pouvoir fédérateur du chant, elle favorise la transmission inter-génération y compris chez les parents non-francophones où elle constitue un pont entre les cultures. Elle peut ainsi être un élément d'intégration comme le montre l'expérience qui a rassemblé des familles tamoul autour de l'album-disque *Comptines de rose et safran* (collection *Comptines du monde*, Didier Jeunesse), permettant aux enfants de migrants d'intégrer une double culture.

Réalisé par l'association Lire à Paris dans le cadre de son pôle recherche sur les pratiques de lecture des tout-petits, l'ouvrage s'appuie sur des enquêtes et des comptes-rendus d'expériences. Il rassemble ainsi de nombreux témoignages de lecteurs- formateurs, de médiateurs-animateurs et de bibliothécaires sur la pratique du lire-chanter dans divers lieux (PMI, pouponnière, bibliothèque...) tant auprès d'enfants que de familles et d'auxiliaires parentales.

L'approche théorique est confiée à deux universitaires : Maya Gratier professeur de psychologie à l'université Paris Ouest Nanterre et Laurent Danon Boileau, professeur de linguistique et psychanalyste à l'université Descartes. La première s'intéresse à la parole adressée aux tout-petits et particulièrement à sa musicalité et à sa narrativité. Le second évoque la triple dimension de la parole (instrumentale, sociale et symbolique) et comment la lecture peut amener à l'usage poétique du langage.

La dernière partie propose plusieurs points de vue sur les documents utilisés. Michel Manson professeur en sciences de l'éducation explique « comment les chansons ont quitté le folklore pour s'introduire dans les livres d'enfants entre la période romantique et la Guerre de 14-18 ». De leur côté, trois lecteurs-animateurs de Lire à Paris évoquent le caractère hybride de l'album de comptines. Enfin Michèle Moreau, directrice de Didier Jeunesse parle de la collection « Pirouette », souvent citée dans les témoignages de ce livre.

Cet ouvrage qui met en vedette le livre de comptines, objet passerelle entre l'éveil à la lecture et l'éveil musical nourrira la réflexion de tous ceux qui font la lecture à des tout-petits – réflexion qu'ils pourront prolonger grâce à l'abondante bibliographie qui conclut chaque article.

**Françoise Tenier**

**1. En mai 1998, sous l'impulsion d'un réseau de bibliothécaires et de professionnels de la petite enfance et d'A.C.C.E.S, l'association L.I.R.E à Paris – Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion – est créée afin de développer des projets d'éveil au livre pour les très jeunes enfants dans différentes structures parisiennes de la petite enfance, de la santé, du social et de la culture. L.I.R.E à Paris s'investit dans une action sociale – rapprocher du livre les publics les plus éloignés- au moyen d'actions culturelles.**